



Département
des
Bouches du Rhône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CIOTAT

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize
et le quatorze novembre,
à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué le huit novembre, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Patrick BORÉ, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 39

N° 14

Objet :
Cession d'un bien communal
sis Rue Lucien Martin.

Présents : MM. BORÉ, PATZLAFF, BRISCAS, BONAN,
TIXIER, Mme BENEDETTI, VANDAMME, MM. DORIOL,
COLLURA, Mmes BUTLIN, FLICK, SALVO, GROS, MM.
PEPE, GLINKA-HECQUET, Mme GOURDIN, M. VALERI,
Mmes CARDONA, TUDOSE, M. LATIERE, Mme BOISSIER
M. JAUMARD, Mmes AUDIBERT, GRIGORIAN, SERAFIN,
LAINÉ, M. MOLINES, Mme MAURIN, M. ITRAC, Mme
VIGLIONE, M. FARINA, Mme BONIFAY, MM. GHENDOUF,
ZÉNAFI, Mme VEROLINI, M. CAMUSSO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé représenté : M. CORNILLE.

Absents : M. LUBRANO, Mme ABATTU.

M. CAMUSSO est nommé Secrétaire du Conseil.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses article L. 2241-1 et
suivants,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme,

VU l'avis de France Domaine en date du 5 mars 2015 évaluant le bien sis 6 Rue Lucien
Martin (ex N° 11) cadastré Section AD N° 46 (lot 9) et AD N° 385, au rez-de-chaussée droite, d'une
surface de 44,08 m² ainsi qu'une cour de 12.95 m² à 86 400 €.

VU la nouvelle demande d'évaluation adressée le 14 Septembre 2016,

VU l'avis de France Domaine en date du 23 octobre 2016 évaluant ce bien à 86 000 €,

VU le projet de délibération par lequel le maire demande d'accepter la cession d'un bien
dépendant du domaine privé, qui n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public
communal, à savoir :

Logement libre de toute occupation, sis 6 Rue Lucien Martin (ex N° 11) cadastré Section AD N° 46 –
lot 9- et AD N° 385, au rez-de-chaussée droite, d'une surface de 44.08 m² environ comportant une
entrée commune, un hall d'entrée, un placard sous escalier, un séjour, une chambre avec fenêtre, une
douche fermée et un lavabo sur pied, une cuisine avec fenêtre, placard, évier, plan de travail, une
chaudière murale (chauffage central au gaz de ville) ainsi qu'une cour de 12.95 m²,

Copie certifiée conforme à l'original
La Ciotat, le 23/11/16
Le Fonctionnaire Territorial Délégué,



A.-M. LEBRIS

SUR le rapport présenté par Mme GRIGORIAN,

APRES en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : DECIDE de prendre acte de la cession d'un bien communal dépendant du domaine privé, qui n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, à savoir :

Logement libre de toute occupation, au rez-de-chaussée droite, d'une surface de 44.08 m² environ comportant une entrée commune, un hall d'entrée, un placard sous escalier, un séjour, une chambre avec fenêtre, une douche fermée et un lavabo sur pied, une cuisine avec fenêtre, placard, évier, plan de travail, une chaudière murale (chauffage central au gaz de ville) ainsi qu'une cour de 12.95 m² sis 6 Rue Lucien Martin (ex N° 11) cadastré Section AD N° 46 – lot 9 – et AD N° 385.

Article 2 : DIT que cette cession sera réalisée à l'amiable sur la base d'un prix de 86 000 € correspondant à l'estimation de France Domaine.

Article 3 : DIT que la présente délibération fera l'objet, outre son affichage réglementaire, d'un avis dans un journal diffusé dans le département et sur le site internet de la Commune, et que les offres d'achats devront être adressées uniquement à Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Rond Point des Messageries Maritimes – B.P. 161 – 13708 LA CIOTAT CEDEX par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : DIT que le Conseil Municipal sera amené à délibérer à nouveau, après publicité, afin de retenir l'offre d'achat la plus avantageuse économiquement pour la Commune.

AINSI fait et délibéré en Mairie de LA CIOTAT, les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme à l'original

La Ciotat, le 23/11/16
Le Fonctionnaire Territorial Délégué,



A.-M. LEBRIS



LE MAIRE,

Patrick BORÉ

Affichée le :

21 NOV. 2016

Reçue par Le Préfet le :

21 NOV. 2016

ACTE RENDU EXECUTOIRE

LE

21 NOV. 2016

Le Maire, en Administration Générale

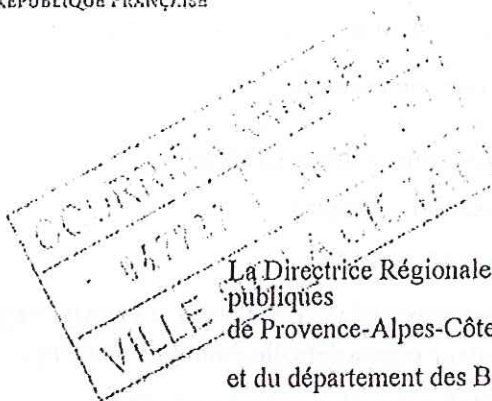


A.-M. LE BRIS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU
 DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
 16, rue Borde
 13357 MARSEILLE CEDEX 20
 Téléphone : 04 91 17 91 17
 drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

Le 23/10/2016



La Directrice Régionale des Finances
 publiques
 de Provence-Alpes-Côte d'Azur
 et du département des Bouches-du-Rhône
 à

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : philippe LONGCHAMPS
 Téléphone : 04 91 09 60 79
 Courriel : .drfip13.pcp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
 Réf. : 2016-13V2230 ratt2016-13V0405

Ville de LA CIOTAT
 Direction de l'Urbanisme- du Foncier et de la
 Démographie
 Hôtel de Ville
 BP 161
 13708 La Ciotat Cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : Appartement

ADRESSE DU BIEN : LA CIOTAT 6, rue Lucien Martin

VALEUR VENALE : 86 000 € HD

1- SERVICE CONSULTANT : Ville de LA CIOTAT
 Affaire suivie par : Mme Nathalie SANTARELLI

2 - Date de consultation	: 14/09/2016
Date de réception	: 16/09/2016
Date de visite	: non visité

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

-Cession amiable de bien communal

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Commune de La CIOTAT
 Section AD n° 46
 Quartier « Centre ville »
 6, rue Lucien Martin

Dans un immeuble ancien en R+1+combles, maçonnerie enduite, couverture en tuiles, façade à ravalier;
 - au Rdc : un appartement de 2 pièces
 Caractéristiques : huisserie bois sur simple vitrage, ancien emplacement de cheminée dans séjour, chauffage central au gaz de ville par radiateurs, salle d'eau avec wc, séjour un peu sombre, petite cour extérieure, belle hauteur sous plafond (2,5 à 3 m)

Etat intérieur médiocre : peintures écaillées, plafonds fissurés par endroits, électricité plomberie vétustes, trace d'humidité, pas de vue dégagé mais petite cour agréable.

Surface : SHAB : 44 m² + cour : 13,60 m²

5 - SITUATION JURIDIQUE

- libre

- propriétaire : Ville de La Ciotat

6 - URBANISME - RESEAUX

zone UA1 au PLU

7 - DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale actuelle s'établit à 86 000 €.

8 - Réalisation d'un accord amiable :


9- DURÉE DE VALIDITÉ : UN AN

10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus,

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence Alpes Côte d'Azur et du département
des Bouches du Rhône
et par délégation,
L'inspecteur des Finances Publiques:


Philippe LONGCHAMPS